

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers / Couverture de couleur
- Covers damaged / Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated / Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing / Le titre de couverture manque
- Coloured maps / Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) / Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations / Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material / Relié avec d'autres documents
- Only edition available / Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin / La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure.
- Blank leaves added during restorations may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming / Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.
- Additional comments / Commentaires supplémentaires:

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated / Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed / Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies / Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary material / Comprend du matériel supplémentaire
- Pages wholly or partially obscured by errata slips, tissues, etc., have been refilmed to ensure the best possible image / Les pages totalement ou partiellement obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure, etc., ont été filmées à nouveau de façon à obtenir la meilleure image possible.
- Opposing pages with varying colouration or discolourations are filmed twice to ensure the best possible image / Les pages s'opposant ayant des colorations variables ou des décolorations sont filmées deux fois afin d'obtenir la meilleure image possible.

Le titre de la couverture est reliée comme étant la dernière page du livre mais filmée en premier sur la fiche.

This item is filmed at the reduction ratio checked below / Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10x		14x		18x		22x		26x		30x	
<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>									
	12x		16x		20x		24x		28x		32x

2^E SESSION, 3^E PARLEMENT, 12^E VICT., 1849.

318

U.

B I L L .

Acte pour diviser les townships de Leeds et Lansdown, dans le district de Johnstown, et pour réunir South-Burgess à Bastard, dans le même district.

Imprimé par ordre de l'honorable Conseil Législatif.

Requ et lu 1^{er} fois, Mardi, 27 Mars, 1849.
2^e Lecture, Vendredi, 30 Mars, 1849.

L'honorable JAMES MORRIS.

[200 Copies.]

B I L L .

Acte pour diviser les townships de Leeds et Lansdown, dans le district de Johnstown, et pour réunir South-Burgess à Bastard, dans le même district.

A TTENDU que la plus grande partie des Préambule.
 townships de Leeds et de Lansdown, dans le district de Johnstown, dans le Haut-Canada, est divisée par les eaux de la rivière Gananoque, et par les lacs Wiltsie et South, de manière à nuire à la facilité des communications entre le front et la profondeur des dits townships ; et attendu que les habitants sur le front des dits townships, ont, depuis bien des années, été dans l'habitude de tenir ensemble des assemblées de townships comme s'ils étaient d'un même township, sous le nom de Front de Leeds et Lansdown, et d'y transiger des affaires publiques pour des fins municipales et autres, comme s'ils ne formaient qu'un township ; et que les habitants sur la profondeur des dits townships ont suivi le même usage, sous le nom de la Profondeur de Leeds et Lansdown ; et attendu qu'il est désirable de confirmer un usage qui a prévalu depuis si longtemps, et d'établir et déclarer au moyen d'une loi, que la dite union des townships susdits sera valide pour les fins susdites : Qu'il soit en conséquence statué &c.

Que tous les procédés relatifs à des fins Procédés antérieurs légalisés municipales ou d'élections auxquels ont pris part jusqu'à présent, les habitants du township de Leeds, résidant sur le front de la sixième concession du dit township, et les habitants du township de Lansdown

résidant sur le front de la septième concession du dit township, réunis ensemble pour ces fins, et tous les procédés, de même nature, auxquels ont pris part, jusqu'à présent, les habitants résidant sur les autres parties des dits townships, réunis ensemble pour les mêmes fins, seront aussi valides et efficaces en loi, que si les dits townships avaient été séparés en vertu d'une disposition législative, et divisés de la même manière, 10 pour ces fins. 5

Formation de
nouveaux
townships.

II. Et qu'il soit statué, que les première, seconde, troisième, quatrième et cinquième concessions du dit township de Leeds; et les première, seconde, troisième, quatrième, cin- 15 quième et sixième concessions du dit township de Lansdown, avec les concessions irrégulières sur le front des dits townships respectivement, pour toutes fins municipales et d'élections, seront réunies ensemble et formeront un town- 20 ship qui s'appellera le front de Leeds et Lansdown; et que les autres parties des dits townships seront, pour les mêmes fins, réunies ensemble et formeront un township qui s'appellera la profondeur de Leeds et Lansdown. 25

South-Burgess
réuni à Bas-
tard.

III. Et attendu que le township de South Burgess, dans le dit district de Johnstown, est de peu d'étendue et ne contient qu'un petit nombre d'habitants, et qu'il ne convient pas d'imposer aux dits habitants les dépenses d'une 30 corporation municipale séparée, qu'il soit en conséquence statué, que depuis et à compter du trente-unième jour de décembre prochain, le township de South-Burgess, sera, pour toutes fins municipales et d'élections, réuni au et for- 35 mera partie du township de Bastard.